



# Colonnes à déchets ménagers, mode d'emploi

**OBJECTIF  
PLUME**
**ALLÉGEONS  
NOS DÉCHETS**


## Une solution collective pour des cas particuliers

Pour des raisons de sécurité et d'optimisation du ramassage des déchets et afin de répondre à des problématiques de stockage de bacs et d'accessibilité pour les véhicules de collecte, des **colonnes à ordures ménagères avec contrôle d'accès par badge électronique** sont installées par endroits dans les communes de **Clisson Sèvre et Maine** pour recueillir les déchets produits par les foyers concernés.

### Comment ça marche ?

- Les foyers concernés seront contactés directement par Clisson Sèvre et Maine Agglo.
- Un badge électronique individuel sera fourni à chacun de ces foyers.
- Ce badge permet d'ouvrir les colonnes de regroupement du territoire de Clisson Sèvre et Maine.
- Il identifie le foyer à chaque ouverture de la colonne.
- La colonne est munie d'un tambour qui peut accueillir un **sac de 30 litres** maximum.

### Foyers concernés :

#### Absence d'espace de stockage :

Les habitations individuelles ou collectives ne disposant pas de jardin, de cour, de local pour ranger le bac de collecte en dehors des périodes de collecte.

#### Sites inaccessibles au camion de collecte :

Voies étroites, impasses, centre historique...

#### Habitats collectifs et lotissements :

Pour les nouveaux logements collectifs et lotissements en construction, le bailleur ou le promoteur pourront installer des colonnes de regroupement équipées de contrôle d'accès.

## En pratique

C'est votre badge qui alimente le mécanisme d'ouverture des colonnes à déchets.

Le tambour est dimensionné pour recevoir un seul sac de **30 litres** maximum.

Patiencez quelques secondes entre chaque dépôt de sac poubelle.

Si l'écran continue d'afficher «BADGE ?» et que rien ne se passe alors que vous avez glissé le badge plusieurs fois sur le lecteur, c'est que votre badge ne fonctionne peut-être plus. Aucun dépôt ne sera décompté. Vous pouvez contacter Clisson Sèvre et Maine Agglo pour procéder au remplacement de ce badge.

**En cas de problème technique, de panne, de perte, de vol, de dégradation, merci de bien vouloir le signaler au 02 40 57 57 80 ou sur le formulaire de contact du site [www.environnement.clissonsevremaine.fr](http://www.environnement.clissonsevremaine.fr)**

## Quel est le tarif ? pour l'année 2019

Taille du foyer	Part fixe annuelle
1 à 3 pers.	80,78 € (8 ouvertures/an soit 4/semestre)
4 à 6 pers.	95,27 € (12 ouvertures/an soit 6/semestre)
7 pers. et +	122,20 € (16 ouvertures/an soit 8/semestre)

• Part variable : 1,25 €  
par sac supplémentaire

En cas de dégradation, de perte ou de vol, tout remplacement de la clé électronique sera facturé 25 €.



# Comment utiliser les colonnes à déchets ménagers à badge ?

Le dépôt se déroule en 5 étapes :

1. Passer votre badge sur le lecteur
2. L'écran du lecteur affiche "CARTE OK", le tambour est alors déverrouillé
3. Ouvrir le tambour
4. Mettre le **sac de 30 litres**
5. Refermer le tambour

**Attendre 3 secondes pour renouveler l'opération si vous souhaitez déposer un autre sac.**



**Un doute, une question ?**

Contactez le service Environnement de Clisson Sèvre et Maine Agglo :  
Tél. 02 40 57 57 80 ou [www.environnement.clissonsevremaine.fr](http://www.environnement.clissonsevremaine.fr)

